

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »
Siège social : 5, Rue 8063 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Hichem KACEM et Mr WALID Ben Ayed.

BILAN

(Unité : Dinar)

ACTIFS	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		47 880	46 380
Moins : amortissements		-36 517	-29 042
Moins : provisions		-10 000	-10 000
	1	1 363	7 338
Immobilisations corporelles		13 695 999	12 040 794
Moins : amortissements		-2 781 596	-2 282 162
	2	10 914 403	9 758 632
Immobilisations financières		18 155 573	18 262 484
Moins : provisions		-1 318 111	-1 159 746
	3	16 837 462	17 102 738
<u>Total des actifs immobilisés</u>		27 753 228	26 868 708
Autres actifs non courants			
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	ANC	27 753 228	26 868 708
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		5 503 888	7 028 759
Moins : provisions		-1 061 361	-1 156 117
	4	4 442 527	5 872 642
Clients et comptes rattachés		7 263 728	5 675 853
Moins : provisions		-1 397 402	-1 180 892
	5	5 866 326	4 494 961
Autres actifs courants		2 876 355	2 619 466
Moins : provisions		-193 868	-165 459
Placements et autres actifs financiers		508 746	908 229
Moins : provisions		-6 225	-6 225
Liquidités et équivalents de liquidités		66 353	291 670
	6		
	7		
	8		
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	AC	13 560 214	14 015 284
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		41 313 442	40 883 992

BILAN

(Unité : Dinar)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 273 503	4 093 503
Réserves pour fonds social		157 115	150 000
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		3 398 564	3 266 234
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>	9	14 678 999	14 359 554
Résultat de l'exercice		64 751	1 002 722
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	CP	14 743 750	15 362 276
<u>PASSIFS</u>			
-			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
-			
Emprunts	10	8 367 250	9 122 690
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		5 440	5 440
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	PNC	8 372 690	9 128 130
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	4 996 742	4 586 057
Autres passifs courants	12	991 232	1 939 307
Autres passifs financiers	13	10 018 115	7 852 700
Concours bancaires	14	2 190 913	2 015 522
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>	PC	18 197 002	16 393 586
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	P	26 569 692	25 521 716
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		41 313 442	40 883 992

ETAT DE RESULTAT

(Unité : Dinar)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Revenus	R1	36 626 285	38 781 560
Coût des ventes	R3	-29 658 754	-30 952 065
<u>Marge brute</u>		6 967 531	7 829 495
Autres produits d'exploitation	R2	238 628	59 283
Frais de distribution	R3	-2 051 318	-2 019 781
Frais d'administration	R3	-2 497 087	-2 243 060
Autres charges d'exploitation	R3	-487 421	-174 023
<u>Résultat d'exploitation</u>		2 170 333	3 451 914
Charges financières nettes	R3	-2 571 441	-2 244 878
Produits financiers	R4	415 710	83 123
Autres gains ordinaires	R5	169 381	180 528
Autres pertes ordinaires	R3	-18 189	-19 106
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		165 794	1 451 581
Impôt sur les bénéfices	R6	-101 043	-448 859
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		64 751	1 002 722
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 751	1 002 722
<u>Résultat net de l'exercice</u>		64 751	1 002 722
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		64 751	1 002 722

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	41 450 583	48 005 724
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-23 501 415	-29 854 504
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-2 167 935	-1 867 616
Paievements à l'Etat	FEX4	-9 039 222	-10 110 098
Intérêts de gestion payés	FEX5	-1 902 189	-1 582 068
Impôts sur les bénéfices payés	FEX6	0	0
Autres Encaissements	FEX7	218 888	152 474
Autres Décaissements	FEX8	-115 741	-28 806
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	FEX	4 942 971	4 715 106
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI1	-2 036 328	-3 661 160
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI2	67 300	94 390
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob.financières	FI3	-554 090	-7 783 799
Encaissements provenant de la cession d'immob.financières	FI4	38 650	3 188 263
Autres Encaissements		0	0
Autres Décaissements		0	0
<u>Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements</u>	FI	-2 484 468	-8 162 306
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes	FF1	49 609	10 569
Dividendes & autres distributions	FF2	-707 655	-762 246
Encaissements provenant des emprunts	FF3	17 586 541	29 864 945
Remboursement d'emprunts	FF4	-19 786 589	-25 859 016
Autres Encaissements	FF5	0	1 200
Autres Décaissements	FF6	0	-400
<u>Flux de trésorerie affecté aux activités de financement</u>	FF	-2 858 093	3 255 051
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		-399 590	-192 149
Trésorerie au début de l'exercice		-1 723 852	-1 531 703
Trésorerie à la fin de l'exercice		-2 123 442	-1 723 852

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Unité : Dinar)

	31/12/2011	%	31/12/2010	%
VENTES DE MARCHANDISES	36 626 285	100	38 781 560	100
COÛT D'ACHAT DE MARCHANDISES VENDUES	-29 658 755	-81	-30 952 065	-80
MARGE BRUTE	6 967 530	19	7 829 494	20
AUTRES CHARGES EXTERNES	-1 628 715	-4	-1 844 242	-5
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	234 905	0,6	56 123	0,1
VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 573 720	15	6 041 375	16
CHARGES DE PERSONNEL	-2 304 154	-6	-2 045 973	-5
IMPOTS ET TAXES	-195 491	-0,5	-209 960	-0,5
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 723	0	3 160	0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 077 798	8	3 788 601	10
AUTRES PRODUITS ET GAINS	169 382	0,5	180 528	0,5
PRODUITS FINANCIERS	415 710	1	83 123	0,2
AUTRES CHARGES ET PERTES	-194 989	-0,5	-19 106	-0
CHARGES FINANCIERES	-2 236 278	-6	-1 881 827	-5
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-2 190 867	-6	-1 573 511	-4
REPRISES SUR PROVISIONS & AMORTISSEMENTS	1 125 038	3	873 773	2
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	165 794	0,5	1 451 581	4
IMPOT SUR LES SOCIETES	-101 043	-0,3	-448 859	-1
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	64 751	0,2	1 002 722	3
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES				
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	64 751	0,2	1 002 722	3

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
AU
31 Décembre 2011

(Unité : Dinar)

RESULTAT NET COMPTABLE	64 751,014
A REINTEGRER :	
IMPOT/BENEFICES	101 043,000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	541 727,068
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	430 327,968
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE	61 381,216
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	8 387,358
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	419 964,904
PROVISIONS POUR DEBITEUR DIVERS	42 663,676
CADEAUX ET FRAIS DE RECEPTION EXCEDENTAIRE	31 347,481
CHARGES A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES	55 268,866
PENALITES & AMENDES	12 660,917
DONS & SUBVENTIONS	61 043,718
TIMBRES DE VOYAGE	1 440,000
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	1 832 007,186
A DEDUIRE	
DIVIDENDES	348 725,175
REPRISES / PROVISIONS PERTES DE CHANGE	20 215,982
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	212 047,721
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	246 776,514
REPRISES/ PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	262 701,383
REPRISES/ PROVISIONS AUTRES COMPTES DEBITEUR	12 036,343
GAIN DE CHANGE LATENTE	55 813,236
PLUS VALUE SUR TITRE S SICAV	71,706
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	673 619,126
<u>(Limite légale de déduction des provisions) :</u>	336 809,563
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	323 286,213
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	13 523,350
PROVISIONS POUR TITRES COTES	0,000
2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	336 809,563
Dotations aux amortissements de l'exercice Amortissements réputés différés	0,000
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONERES	336 809,563
REINVESTISSEMENTS EXONERES	
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONERES	336 809,563
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	336 810,000
IMPOT SUR LES BENEFICES (30%)	101 043,000
0,1% CA	
Minimum d'impôts	43 260,367
TTC	
IMPOT A RETENIR	101 043,000
RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER	1 282 290,446
EXCEDENT IS	0,000
IS DU (EXCEDENT)	1 181 247,446

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU
31 DECEMBRE 2011

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » est une Société Anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 de Dinars répartis en 1 400 000 Actions de 5 Dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis Ville.

La Société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechange autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers, qui en découlent, sont établis par la Société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX	METHODES
Logiciels	33,33 %	Linéaire
Constructions	5 %	Linéaire
Matériel & Outillage	15 %	Linéaire
A.A.I	10 %	Linéaire
Matériel de Transport	20 %	Linéaire
Équipement de Bureau	20 %	Linéaire
Matériel Informatique	33,33 %	Linéaire

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la fin de la période, les titres cotés en Bourse sont évalués à la valeur de marché, les plus-values latentes ne sont pas constatées alors que les moins-values dégagées sont provisionnées.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leur juste valeur correspondant soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leur valeur mathématique. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de la STEQ sont évalués conformément à la norme NC n°4.

Les articles achetés par la société sont évalués au coût d'acquisition, à l'exception des articles non movimentés qui font l'objet d'une provision selon la politique approuvée par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Compte tenu de l'interchangeabilité de ces éléments, la formule pratiquée pour la valorisation des stocks de la STEQ est la méthode du coût moyen pondéré.

Conformément à la norme NC n°4, la STEQ a procédé au 31 décembre 2011 à l'évaluation de la recevabilité de la valeur de ses stocks. Des provisions sont constituées pour traduire la dépréciation de la valeur des stocks gelés, des stocks à marge négative et des stocks à rotation lente. Par contre, les stocks à rotation moyenne ou élevée ne sont pas provisionnés. Les critères de provisions appliqués sont approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006.

2.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leurs valeurs d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

Les provisions sont déterminées, conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006, en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

IMPAYES	TAUX
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

2.6 REGIME FISCAL

La STEQ est régie par les textes fiscaux Tunisiens du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%, conformément à l'article premier de la loi 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.7 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société STEQ sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.8 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers annuels de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 Décembre 2011, cette rubrique totalise un montant net de 27 753 228 D contre 26 868 708 D au 31 décembre 2010.

DESIGNATION	En Dinars	
	VCN 31.12.2011	VCN 31.12.2010
- Immobilisations Incorporelles	1 363	7 338
- Immobilisations Corporelles	10 914 403	9 758 632
- Immobilisations Financières	16 837 462	17 102 738
TOTAL	27 753 228	26 868 708

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les Immobilisations Incorporelles totalisent, au 31 décembre 2011, une valeur brute de 47 880 D, soit une augmentation de 1 500 D relative à l'acquisition d'un logiciel de facturation des ventes en suspension de TVA et à la développement de la mise en place des états de rapprochements bancaires.

La provision constatée au niveau de ce poste (-10 000 D) est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations Corporelles totalisent, au 31 décembre 2011, une valeur brute de 13 695 999 D contre 12 040 794 D au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 655 205D (1 905 617 D d'acquisitions contre 250 412 D de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- Immobilisations en cours : Augmentation de 1 293 525 D résultant principalement au dépenses engagées à l'achèvement de la construction du nouveau centre d'exploitation de la société à la Charguia I;
- A.A.I : Installation des étagères pour un montant de 43 555 D, Installation alarme pour un montant de 49 827 D, Installation électrique pour un montant de 87 543 D, Installation climatisation centrale pour un montant de 105 955 D, Agencement administratif pour un montant de 112 412 D et autres installations divers pour un montant de 14 347 D, soit un total d'acquisition de 413 639 D ;
- Matériel de transport : Diminution de 179 331 D résultant principalement de l'acquisition de deux véhicules pour un montant de 65 101 D, dépense de grosse réparation pour un montant de 2 820 contre la cession de deux véhicules pour un montant brut de 247 794 D;
- Matériel Informatiques : Acquisition des équipements informatiques pour un montant de 74 600 D contre la cession d'un ordinateur portable pour un montant brut de 1 517 D.

Le détail des variations enregistrées au niveau des Immobilisations Incorporelles & Corporelles figure au niveau du **tableau A** (page 13).

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011, un montant de 18 155 573 D contre 18 262 484 D au 31 décembre 2010, soit une diminution de 106 911D.

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- L'acquisition de 28 000 actions « **PIMA** » pour un montant de 340 060 D ;
- L'acquisition de 1 800 actions « **STHS** » pour un montant de 180 000 D ;
- L'acquisition de 2 778 actions « **SHAMSY** » pour un montant de 27 780 D ;
- L'acquisition de 125 actions « **CLIM** » pour un montant de 1 250 D ;
-

Contre ;

- La cession de 4 817 actions « **PATRIMOINE** » pour un montant brut de 481 700 D;
- La cession de 1 500 actions « **COPMER** » pour un montant brut de 150 000 D;
- La cession de 8 000 actions « **WELCOME** » pour un montant brut de 46 000 D;
- La cession de 1 action « **TOUTALU** » pour un montant brut de 10 D;

Les détails de la composition du portefeuille titres de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, figurent au niveau du **tableau B** (page 13).

3.2 Prêts au personnel :

Les prêts accordés au personnel totalisant 29 662 DT au 31 décembre 2011 contre 24 779 DT au 31 décembre 2010, se détaillent comme suit :

En Dinars	
DESIGNATION	VALEUR BRUTE
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	24 779
OCTROI EN 2011	152 310
REMBOURSEMENT 2011	-170 492
RECLASSEMENT A MOINS D'UN AN 2011	-72 027
REPRISE SUR RECLASSEMENT 2010	95 092
TOTAL	29 662

« **TABLEAU A** »**Immobilisation Incorporelles**

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 31/12/11	Amortissements				VCN
	Début	Acquisition	Cession	Reclassement		Amortissement Antérieur	Dotation	Cession	Amortissements cumulées	
Logiciel	36 380	1 500	-	-	37 880	29 042	7 475	-	36 517	1 363
Fonds de commerce(*)	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
Total au 31/12/2011	46 380	1500	-	-	47 880	39 042	7 475	-	46 517	1 363

Immobilisation Corporelles

Libellé	Valeur Brut				Valeur au 31/12/11	Amortissements				VCN
	Début	Acquisition	Cession	Reclassement		Amortissement Antérieur	Dotation	Cession	Amortissements cumulées	
Terrain	2 497 922	-	-	-	2 497 922	-	-	-	-	2 497 922
Bâtiments	938 883	-	-	5 128 934	6 067 817	354 012	303 390	-	657 402	5 410 415
Agencement Aménagement et Installation	1 153 648	413 639	-	245 913	1 813 200	933 382	138 029	-	1 071 411	741 789
Matériel industriel	4 152	18 997	-	-	23 149	1 302	7 611	-	8 913	14 236
Matériel de transport	1 139 570	69 564	248 895	-	960 239	719 436	172 796	247 757	644 475	315 764
Equipement de Bureau	134 667	35 292	-	34 933	204 892	116 056	32 199	-	148 255	56 637
Matériel Informatique	209 820	74 600	1 517	159 652	442 555	157 974	94 683	1 517	251 140	191 415
Immobilisation en Cours	5 962 132	1 293 525	-	-5 569 432	1 686 225	-	-	-	-	1 686 225
Total au 31/12/2011	12 040 794	1 905 617	250 412	-	13 695 999	2 282 162	748 708	249 274	2 781 596	10 914 403

(*) : Provision

« **TABLEAU B** »

Titres de participations	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROV	REPRISE / DOTATION 2011	TOTAL	VCN	
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT					
PIMA	390 961	10	3 977 212	28 000	12	340 060	-	-	-	418 961	10	4 317 272	-	-	-	4 317 272	
BTS	700	10	7 000	-	-	-	-	-	-	700	10	7 000	-	-	-	7 000	
DAR EDDOHEN	500	100	50 000	-	-	-	-	-	-	500	100	50 000	50 000	-	50 000	-	
COPMER	1 500	100	150 000	-	-	-	1 500	100	150 000	-	-	-	150 000	-150 000	-	-	
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 888	-	-	-	-	-	-	44 287	10	442 888	-	-	-	442 888	
JNAYNET MONTFLEURY	25 000	14	343 750	-	-	-	-	-	-	25 000	14	343 750	183 875	-82 467	101 408	242 342	
KOKET	22 547	107	2 412 004	-	-	-	-	-	-	22 547	107	2 412 004	337 398	275 432	612 830	1 799 174	
BAGNOLE	6 000	10	60 000	-	-	-	-	-	-	6 000	10	60 000	8 792	1 426	10 218	49 782	
TOUTALU	1	10	10	-	-	-	1	10	10	-	-	-	-	-	-	-	
WELCOME	8 000	6	46 000	-	-	-	8 000	6	46 000	-	-	-	26 800	-26 800	-	-	
MAISON TMIMI	17 166	103	1 761 789	-	-	-	-	-	-	17 166	103	1 761 789	-	-	-	1 761 789	
JARGER	14 000	10	140 000	-	-	-	-	-	-	14 000	10	140 000	31 949	-3 434	28 515	111 485	
JNAYNA	2 625	100	262 500	-	-	-	-	-	-	2 625	100	262 500	-	-	-	262 500	
SHAMSY	24 995	4	100 000	2 778	10	27 780	-	-	-	27 773	5	127 780	-	127 780	127 780	-	
PALMA	42 073	11	481 418	-	-	-	-	-	-	42 073	11	481 418	340 094	15 327	355 421	125 997	
STE PATRIMOINE	22 050	100	2 205 000	-	-	-	4 817	100	481 700	17 233	100	1 723 300	-	-	-	1 723 300	
MERIDIANA	105 840	21	2 239 285	-	-	-	-	-	-	105 840	21	2 239 285	-	-	-	2 239 285	
BAYA distribution	5 000	10	50 000	-	-	-	-	-	-	5 000	10	50 000	-	-	-	50 000	
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000	-	-	-	-	-	-	50 060	53	2 666 000	-	-	-	2 666 000	
CLIM	-	-	-	125	10	1 250	-	-	-	-	125	10	1 250	-	-	-	1 250
STE AUTO	79 000	10	790 000	-	-	-	-	-	-	79 000	10	790 000	-	-	-	790 000	
STE STHS	-	-	-	1 800	100	180 000	-	-	-	1 800	100	180 000	-	-	-	180 000	
Total			18 184 856			549 090			677 710			18 056 236	1 128 908	157 264	1 286 172	16 770 064	

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2011, à 13 560 214 D contre 14 015 284 D au 31 décembre 2010.
Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- STOCKS	4 442 527	5 872 642
- CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5 866 326	4 494 961
- AUTRES ACTIFS COURANTS	2 682 487	2 454 007
- PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FIN.	502 521	902 004
- LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	66 353	291 670
TOTAL	13 560 214	14 015 284

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde, net de provisions, de 4 442 527 D, au 31 décembre 2011, contre 5 872 642 D, au 31 décembre 2010, soit une diminution de 1 430 115 D.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	VARIATION	SOLDE 31.12.2010
STOCKS	5 503 888	-1 524 871	7 028 759
- PROVISIONS / STOCKS	-1 061 361	94 756	- 1 156 117
TOTAL	4 442 527	-1 430 115	5 872 642

Les stocks sous douane sont évalués à 1 015 405 DT au 31 décembre 2011. Ce montant n'est pas comptabilisé ni parmi les achats consommés ni parmi les stocks.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES :

La rubrique « Clients et Comptes rattachés », nette des provisions, totalise, au 31 décembre 2011, un montant de 5 866 326 D contre 4 494 961 D au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 371 365 D.

Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- CLIENTS ORDINAIRES (*)	5 195 127	4 942 660
- CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	625 374	435
- CLIENTS DOUTEUX	1 443 227	654 758
TOTAL BRUT	7 263 728	5 675 853
- PROVISIONS DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 397 402	- 1 180 892
TOTAL NET	5 866 326	4 494 961

(*) : Y compris les valeurs à encaisser (1 678 617D au 31/12/2011 contre 1 980 871 D au 31/12/2010).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 2 682 487 D, au 31 décembre 2011, contre 2 454 007 D, au 31 décembre 2010.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique se présentent comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTEES	394 946	710 600
- PRÊTS AU PERSONNEL	72 027	95 611
- ETAT, IMPOTS & TAXES	1 299 907	1 034 271
- DEBITEURS DIVERS(*)	914 409	552 408
- COMPTE D'ATTENTE	8 551	835
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	186 515	225 741
- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	-193 868	-165 459
TOTAL	2 682 487	2 454 007

(*) : Le solde de la rubrique « Débiteurs Divers » correspond essentiellement aux produits à recevoir pour un montant de 760 666 D et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 96 595 D.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suite :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- ALHIFADH SICAV	1 981	1 464
- PLACEMENT MERIDIANA	0	400 000
- PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
-PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200
- TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
- PROVISIONS	-6 225	-6 225
TOTAL	502 521	902 004

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des Liquidités et équivalents de liquidités passe de 291 670 D, au 31 décembre 2010, à 66 353 D, au 31 décembre 2011, soit une diminution de 225 317 D entre les deux périodes.

Ces soldes se détaillent comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT	2 337	2 337
- EFFETS REMIS À L'ESCOMPTE	1 138	1 138
- BANQUES	54 251	272 930
- CAISSE	13 220	18 740
- PROVISION / EFFET NON ENCAISSE	-4 593	-3 475
TOTAL	66 353	291 670

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 14 743 750 D contre 15 362 276 D, au 31 décembre 2010, soit une diminution de 618 526 D.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	14 678 999	14 359 554
- RESULTAT DE L'EXERCICE	64 751	1 002 722
TOTAL	14 743 750	15 362 276

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- CAPITAL SOCIAL	7 000 000	7 000 000
- RESERVES LEGALES	1 000 000	1 000 000
- AUTRES RESERVES	3 273 503	3 093 503
- RESERVES POUR FONDS SOCIAL	157 115	150 000
- AVOIRS DES ACTIONNAIRES	- 150 183	- 150 183
- RESULTAT REPORTE	3 398 564	3 266 234
TOTAL	14 678 999	14 359 554

- Le résultat net de l'exercice 2010 (1 002 722 D) majoré des Résultats reportés (3 266 234 D) a été affecté, par décision (sixième résolution) de l'Assemblée Générale Ordinaire, du 24/06/2011, comme suit :

	DIVIDENDES :	700 000 DT
TOTAL DES RESULTATS REPARTIS		700 000 DT
RESERVES SPECIALE DE REINVESTISSEMENT		180 000DT
RESULTATS REPORTEES		3 388 956DT

- Les dividendes (9 608 D) relatifs aux actions STEQ (19 216 actions détenues dans le cadre de l'opération de régulation du cours boursier) ont été affectés au niveau du compte « Résultats reportés ».

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2011, un montant de 26 569 692 D contre 25 521 716 D, au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 047 977 D entre les deux périodes.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- PASSIFS NON COURANTS	8 372 690	9 128 130
- PASSIFS COURANTS	18 197 002	16 393 586
TOTAL	26 569 692	25 521 716

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à long et moyen terme, présentent, au 31 décembre 2011, un solde de 8 367 250 D contre un solde de 9 122 690 D, au 31 décembre 2010, soit une diminution de 755 440 D.

En Dinars

DESIGNATION	ECHÉANCES + 1 AN	ECHÉANCES - 1 AN
- AMEN BANK (633.333 D)	207 211	107 046
- AMEN BANK (566.666 D)	279 481	91 537
- AMEN BANK(400.000 D)	207 478	86 162
- AMEN BANK(2.000.000D)	1 505 363	269 702
- BIAT (1.800.000 D)	514 286	342 857
- BIAT (2.664.000D)	2 112 040	445 364
- BIAT (1.500.000D)	1 316 625	183 375
- BIAT (2.000.000D)	1 100 000	400 000
- BIAT (1.000.000D)	267 857	214 286
- BIAT (1.000.000D)	757 654	148 335
- CIL (Contrat N°151868)	0	5 384
- CIL (Contrat N°152352)	3 817	14 527
- CIL (Contrat N°152386)	2 970	11 300
- CIL (Contrat N°152372)	4 837	13 763
- CIL (Contrat N°152735)	4 751	5 907
- CIL (Contrat N°152733)	11 386	7 296
- CIL (Contrat N°152960)	18 184	13 260
- CIL (Contrat N°153135)	13 070	7 372
- CIL (Contrat N°153045)	40 240	25 710
TOTAL	8 367 250	2 393 183

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2011, s'élève à 18 197 002 D contre 16 393 586 D, au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 803 416 D entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES.	4.996 742	4 586 057
- AUTRES PASSIFS COURANTS	991 232	1 939 307
- AUTRES PASSIFS FINANCIERS	10 018 115	7 852 700
- CONCOURS BANCAIRES	2 190 913	2 015 522
TOTAL	18 197 002	16 393 586

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

En Dinars

DESIGNATION	Solde 31.12.2011	Solde 31.12.2010
- FOURNISSEURS D'EXPLOITATION (*)	4 124 023	3 441 633
- FOURNISSEURS D'EXPLOIT° EFFETS A P.	256 310	256 521
- FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	572 527	623 163
- FOURNISSEURS D'IMMOB., EFFETS A P.	28 019	258 285
- FOURNISSEURS, FACTURES NON PARV.	15 863	6 455
TOTAL	4 996 742	4 586 057

(*) Ce solde se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
FOURNISSEURS LOCAUX	294 014	212 089
FOURNISSEURS ETRANGERS	3 741 686	3 156 866
FOURNISSEURS, SOCIETES DU GROUPE	53 749	9 846
FOURNISSEURS DIVERS	34 574	62 832
TOTAL	4 124 023	3 441 633

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

En Dinars

DESIGNATION	Solde 31.12.2011	Solde 31.12.2010
- PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES (*)	235 471	295 712
- ETAT, IMPOTS & TAXES (**)	82 741	95 691
- ASSOCIES, COMPTES COURANTS	21 657	29 312
- CREDITEURS DIVERS	461 541	1 354 175
- COMPTE D'ATTENTE	1 300	3 368
- PROVISIONS DIFFERENCE DE CHANGE	41 165	47 426
- PRODUITS CONSTATE D'AVANCES	28 102	8 730
- CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES/CDE	119 255	104 894
TOTAL	991 232	1 939 307

(*) Ce solde se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	MONTANT
REMUNERATION DUES	437
OPPOSITION SUR SALAIRE	860
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	152 097
PRIME	82 077
TOTAL	235 471

(**)Ce solde se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	MONTANT
ETATS, RETENUE A LA SOURCE	40 541
ETATS, RECEVEUR DES FINANCES	32 131
ETATS, RECEVEUR DE DOUANE	749
ETATS, RECEVEUR DES REGIS MUNICIPALES	9 320
TOTAL	82 741

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalisant 10 018 115 DT au 31 décembre 2011 contre 7 852 700 DT au 31/12/2010, se détaille comme suit :

		En Dinars	
DESIGNATION		31/12/2011	31/12/2010
- ECHEANCES A MOINS D'UN AN / EMPRUNTS NON COURANTS		2 393 183	1 750 511
- ECHEANCES A MOINS D'UN AN CNSS		0	3 000
- BILLETS DE TRESORERIE	13-1	2 916 667	2 516 667
- AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-2	4 653 216	3 514 351
- INTERETS COURUS	13-3	55 049	68 171
TOTAL		10 018 115	7 852 700

13-1 Billets de trésorerie :

Ce poste se détaille comme suit :

			En Dinars	
DESIGNATION			31/12/2011	31/12/2010
BILLET DE TRESORERIE HIFADH			1 750 000	1 850 000
BILLET DE TRESORERIE TQB			500 000	0
BILLET DE TRESORERIE AXIS			500 000	500 000
EMPRUNTS MY CAR			166 667	166 667
TOTAL			2 916 667	2 516 667

13-2 Autres concours bancaires :

Ce poste se détaille comme suit :

			En Dinars	
DESIGNATION			31/12/2011	31/12/2010
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE BIAT			128 200	526 000
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE AB			680 177	336 007
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE BS			727 940	409 162
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE BH			0	166 968
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE TQB			199 247	199 945
FINANCEMENT DROITS DE DOUANE BTK			356 665	0
CREDIT MOUREBHA			730 861	0
FINANCEMENT DEVICES			1 830 126	1 876 269
TOTAL			4 653 216	3 514 351

13-3 Intérêt courus :

Au 31 décembre 2011, le détail des intérêts courus se présente comme suit :

			En Dinars	
DESIGNATION			31/12/2011	31/12/2010
INTERETS COURUS			0	9 565
INTERETS COURUS BIAT 2 000 000			9 016	11 420
INTERETS COURUS BIAT 1 000 000			881	1 827
INTERETS COURUS AB 400 000			1 383	1 763
INTERETS COURUS BIAT 1800 000			2 247	3 146
INTERETS COURUS AB 633 333			5 428	7 148
INTERETS COURUS AB 566 666			1 853	2 278
INTERETS COURUS BIAT 1 000 000			1 655	1 273
INTERETS COURUS BIAT 1 500 000			4 333	0
INTERETS COURUS BIAT 2 664 000			28 254	29 751
TOTAL			55 049	68 171

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
- BANQUE DE L'HABITAT	241 622	0
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE	202 455	381 927
- ATTIJARI BANK	394 976	571 617
- STUSID BANK	9 511	26 686
- TUNISO-QATARIE BANK	194 051	182 237
- AMEN BANK	366 561	445 772
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	156 169	113 550
- BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE	372 148	0
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE	10	0
- BANQUE DE TUNISIE	253 410	293 732
TOTAL	2 190 913	2 015 522

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
+REVENUS	36 626 285	38 781 560
- COUT DES VENTES	- 29 658 754	-30 952 065
= MARGE BRUTE	6 967 531	7 829 495
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 5 035 826	-4 436 864
+PRODUITS D'EXPLOITATION	238 628	59 283
= RESULTAT D'EXPLOITATION	2 170 333	3 451 914
- CHARGES HORS EXPLOITATION	- 2 589 630	-2 263 984
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	585.091	263 651
= RESULTAT AVANT IMPOT	165 794	1 451 581
- IMPOT SUR LES BENEFICES	- 101 043	-448 859
= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	64 751	1 002 722

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent exclusivement les ventes en hors taxes desquelles ont été déduites les ristournes sur ventes.

Dans le cadre du développement de ses activités, la société tunisienne d'équipement « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique), et ce, par la création, courant le mois de septembre 2010, d'une nouvelle filiale dénommée « EXPERT OTO » détenue à 99% par la elle même.

Actuellement, Ces produits sont importés, exclusivement, par la STEQ pour le compte de sa filiale moyennant les conditions suivantes:

Un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche, et

Un délai de règlement de 180 jours.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, en 2011, se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 2010	CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 EN TTC	REGLEMENT 2011	SOLDE 2011
CLIENTS, FACTURES A PAYER	560 646	4 742 560	5 163 874	139 332
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS				1 084 098
TOTAL CREANCES				1 223 430

Les chiffres d'affaires et les marges réalisés sur ces produits se détaillent ainsi :

En Dinars

DESIGNATION	CHIFFRE D'AFFAIRE 2010	MARGE BRUTE 2010	CHIFFRE D'AFFAIRE 2009	MARGE BRUTE 2009	CHIFFRE D'AFFAIRE 2008	MARGE BRUTE 2008
MONTANT	3 633 747	740 382	2 504 368	662 482	1 674 228	447 746

NOTE R2 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces revenus, d'un montant de 238 628D, proviennent, principalement, des revenus générés par la location d'un étage du local situé à rue Ali Dargouth au centre ville de Tunis (pour un montant de 48 041D), par la location du l'ancien siège social de la STEQ sis au 05, rue 8603 la Charguia I (pour un montant de 67 064 D), par la location d'une partie du local de la STEQ sis au 08, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 119 800 D) et par la souscription au programme de l'avance sur la taxe de

formation professionnelle prévue par les articles de 27 à 29 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique (pour un montant de 3 723 D).

NOTE R3 – CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges, enregistrées au cours de l'exercice 2011 (hors impôt sur les bénéficiaires), totalisent un montant de 38 697 537 D contre un montant de 38 712 603 D au 31 décembre 2010.

Le tableau comparatif des charges se présente comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	SOLDE 31.12.2011	SOLDE 31.12.2010
ACHATS CONSOMMES	30 036 230	31 298 189
SERVICES EXTERIEURS	201 896	293 221
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 177 495	1 243 605
CHARGES DIVERS ORDINAIRES	194 989	19 106
CHARGES DU PERSONNEL	2 403 590	2 067 967
CHARGES FINANCIERES	2 295 727	2 007 044
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASS.	196 743	209 960
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	756 184	377 666
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 434 683	1 195 845
TOTAL DES CHARGES	38 697 537	38 712 603

Les principales variations des postes de charges concernent, par ordre d'importance, les comptes suivants :

- La diminution de la l'achat de (- 1 262mD), cette diminution est la conséquence de la diminution du chiffres d'affaire relatif à l'exercice 2011 ;
- La diminution des charges d'assurance de (- 94mD) est dus, d'une part à l'annulation du contrat d'assurance crédit client au cours de l'exercice 2010 (-103 mD), d'autre part, à la révision des termes du contrat d'assurance multirisque (+9mD) ;
- L'évolution des charges du personnel (+336mD) suite à l'augmentation des salaires, et de l'effectif nécessaire au bon fonctionnement de la nouvelle organisation adoptée pour les nouveaux locaux ;
- L'augmentation des charges financière (+289mD) inhérentes aux charges d'intérêt relatives aux nouveaux emprunts octroyé en 2011 et des intérêts sur les comptes courants débiteurs ;
- L'augmentation de la dotation aux amortissements (+ 37mD) suite à la constatation de l'amortissement relatif à l'achèvement partiel du nouveau siège social et centre d'exploitation de la société.

R3-1 Achats consommés :

Les achats consommés se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	31/12/2011	31/12/2010
STOCK INITIAL	7 028 759	6 484 996
STOCK FINAL	5 503 888	7 028 759
VARIATION DE STOCKS	+1 524 871	-543 763
ACHATS LOCAUX DE MARCHANDISES	412 273	655 120
ACHAT ETRANGERS DE MARCHANDISES	28 065 571	31 257 522
AUTRES ACHATS NON STOCKES	377 475	346 124
RRR OBTENUS	-343 960	-416 814
TOTAL	30 036 230	31 298 189

R3-2 Services extérieurs :

Les services extérieurs totalisant 201 896 DT au 31 décembre 2011 contre 293 221 DT au 31 décembre 2010, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	31/12/2011	31/12/2010
LOYER LEASING	0	16 514
ENTRETIEN ET REPARATION	137 162	111 428
PRIMES D'ASSURANCE	61 355	155 057
ETUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTATIONS	3 379	10 222
TOTAL	201 896	293 221

R3-3 Autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs totalisant 1 177 495 au 31 décembre 2011 contre 1 243 605 au 31 décembre 2010, se détaillent comme suit ;

En Dinars		
DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	40 946	38 219
HONORAIRES	323 339	298 440
PUBLICATION, DONNS ET SUBVENTIONS	94 758	143 706
TRANSPORT SUR VENTE	2 761	7 211
DIVERS	34 953	41 495
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	210 885	273 846
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	214 169	201 546
SERVICES BANCAIRES	118 651	146 655
REDEVANCE/MARQUE	137 033	92 487
TOTAL	1 177 495	1 243 605

R3-4 Charges du personnel

Les charges du personnel totalisant un montant de 2 403 590 DT au 31/12/2011 contre 2 067 967 DT au 31/12/2010, se détaillent comme suit ;

En Dinars		
DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
SALAIRES	1 495 502	1 282 322
PRIMES	402 077	380 409
PROVISION/CONGES PAYES	26 043	14 843
PROVISION/INTERESSEMENT CADRE	51 108	66 191
CNSS CHARGE PATRONALE	324 271	270 913
CHARGES ASSURANCE GROUPE	63 568	21 994
ASSURANCE MAGHREBIA	10 000	10 000
CNSS REGIME COMPLEMENTAIRE	31 021	21 295
TOTAL	2 403 590	2 067 967

R3-5 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements totalisant 756 184 DT au 31 décembre 2011, se ventilent comme suit :

En Dinars		
DESIGNATION	31/12/2011	31/12/2010
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 475	7 839
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS	303 391	46 944
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	138 029	89 052
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES MATERIELS INDUSTRIELS	7 611	248
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES MATERIELS DE TRANSPORTS	172 796	213 166
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES EQUIPEMENTS DE BUREAUX	32 199	4 217
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES MATERIELS INFORMATIQUES	94 683	16 200
TOTAL	756 184	377 666

NOTE R4 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers, enregistrés au cours de l'exercice 2011 d'un montant de 415 710 D, proviennent essentiellement des dividendes provenant des placements MERIDIANA (19 MD) et PIMA (329 MD), des placements à court terme au sein des sociétés MERIDIANA (27 MD), JNAYNET EL MANAR (4 MD) et JNAYNA (35 MD).

NOTE R5 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus value sur cession de matériel de transport (128 819 D), de la plus value sur cession de matériel informatique (1 000 D), de la plus value sur cession titres de participation (33 719 D) et autre produits divers (5 843 D).

NOTE R6 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal (tableau annexé aux états financiers).

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE FEK : FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

NOTE FEK.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalise 41 450 583 D, au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

1/ Clients ordinaires (Espèce)	3 172 265 dinars
2/ Encaissement (Chèques + Effets)	38 278 318 dinars

NOTE FEK.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise – 23 501 415 D, au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

1/ Achats non stockés + Ristournes fournisseurs	-32 126 dinars
2/ Services extérieurs	-22 315 dinars
3/ Autres services extérieurs	-142 838 dinars
4/ Fournisseurs d'exploitation	-23 304 136 dinars

NOTE FEK.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalise – 2 167 935 D, au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

1/ Décaissement suite à l'octroie de prêts au personnel	-149 610 dinars
2/ Encaissement suite au remboursement prêt personnel	170 512 dinars
3/ Assurances groupe	-80 592 dinars
4/ Rémunérations dues	-1 542 308 dinars
5/ Dons aux personnels	-60 544 dinars
6/ Charges sociales	-505 393 dinars

NOTE FEK.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalise –9 039 222 D, au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

1/ Retenues à la source, TFP, FOPROLOS, Droit de timbre et TCL	-630 255 dinars
2/ Droits de douanes	-8 361 810 dinars
3/ Autres Impôts & taxes	-47 157 dinars

NOTE FEK.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalise – 1 902 189 D, au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

1/ Intérêts sur emprunts	-725 318 dinars
2/ Intérêt sur billet de trésors	-121 299 dinars
3/ Intérêt sur compte courant débiteur	-194 373 dinars
4/ Intérêt sur autres opérations bancaires	-861 199 dinars

NOTE FEK.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalise 218 888 au 31 décembre 2011, et se détail comme suit :

1/ Remboursement note de débit intergroupe	129 254 dinars
2/ Remboursement cautions	27 940 dinars
3/ Encaissements loyers	54 920 dinars
4/ Encaissement polices d'assurances	6 774 dinars

NOTE FEK.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe diverses opérations de décaissement dont notamment les cautions versées (84 526 D).

NOTE FI : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

NOTE FI.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations, au 31 décembre 2011, totalisent un montant de 2 036 328 D concernant principalement les dépenses liées à l'édification du nouveau centre d'exploitation de la STEQ.

NOTE FI.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations, au 31 décembre 2011, totalisent un montant de 67 300 D résultant principalement de la vente des deux véhicules.

NOTE FI.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à l'acquisition des titres de participation de la société PIMA (340 060 D), de la participation à l'augmentation du capital des sociétés SHAMSY (27 780 D) et STHS (180 000 D), ainsi que de la participation dans le capital de la société CLIM (1 250 D).

NOTE FI.4 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond aux encaissements suite au règlement de la cession des titres TOUTALU (17 990 D), des titres WELCOME (19 160 D) et des titres COPMER (1 500 D).

NOTE FF : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

NOTE FF.1 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DES DIVIDENDES

Le montant total figurant dans ce poste correspond aux encaissements des dividendes provenant de la société PIMA (40 000 D) ainsi que des dividendes relatifs aux actions STEQ (9 608 D).

NOTE FF.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Le montant total figurant dans ce poste correspond aux dividendes de l'exercice 2009 (7 700D) et de l'exercice 2010 (699 955 D) servis en 2011.

NOTE FF.3- ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (8 354 005 D) ;
- Financement devises (1 482 537 D) ;
- Les billets de trésorerie émis (5 750 000 D) ;
- Crédit à long et moyen terme BIAT (1 500 000 D) ;
- Crédit à court-terme TQB (500 000 D).

NOTE FF.4- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2011, concernent :

- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (7 899 859 D) ;
- les billets de trésorerie échus et réglés (5 850 000 D) ;
- le règlement des échéances 2011 des crédits à long & moyen terme (6 036 730 D).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportent aux parties liées se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE EXPERT OTO

1) Transaction réalisées

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT OTO » ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- Carrosserie (tôle, pare-choc...).
- Pare-brise.

Ces produits sont importés par la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" pour le compte de la société « EXPERT OTO » selon les conditions suivantes:

- un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- un délai de règlement de 180 jours.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, en 2011, se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2010	Chiffre d'affaire TTC 2011	Règlement 2011	En Dinars
				Solde 2011
Clients factures à payer	560 646	4 742 560	5 163 874	139 332
Effets escomptés non échues				1 084 098
TOTAL CREANCES				1 223 430

2) contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a loué à la disposition de la société "EXPERT OTO", un espace de stockage faisant partie d'un local sis a la CHARGUIA 1 et 4 bureaux se trouvent à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compté de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

3) caution solidaire au profit de la BIAT

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de la BIAT pour le compte de la société EXPERT OTO en garantie du remboursement d'un crédit moyen- terme pour un montant principal de 200 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE KOKET

1) PROMESSES DE VENTE

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillés comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
 - La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HTVA payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.
- Au 31/12/2011, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 241 620 DT.

C- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE EXPRESS ASCENSEUR

1) contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 06/01/2007, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "EXPRESS ASCENSEUR S.A", le premier étage et la mezzanine, ainsi que six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT payable par trimestre et d'avance. Ce loyer est augmenté de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année.

Cette location prend effet à partir du 1er avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction. Les loyers constatés durant l'exercice 2011, s'élevant à 48 041 DT.

D- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE PATRIMOINE

1) contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 15/11/2009, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a loué à la société "PATRIMOINE", deux bureaux de son local sis à l'immeuble situé au 5 Rue 8603 Charguia 1, moyennant un loyer mensuel de 200 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année.

Cette location prend effet à partir du 15 novembre 2009 pour une durée d'une année. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

Les loyers au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2 400 DT.

E- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE NAKCHA

1) contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/06/2010, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" loue à la société "NAKCHA", un bureau d'une superficie cumulée de 32 M² au deuxième étage sis à l'immeuble situé au 5 Rue 8603 Charguia 1, moyennant un loyer mensuel de 200 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année.

Cette location prend effet à partir du 1er juin 2010 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2011 s'élève à 2 400 DT.

F- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE SHAMSY

1) caution solidaire au profit de l'Amen bank

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de l'Amen Bank pour le compte de la société SHAMSY en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT.

2) caution solidaire au profit d'Attijari Bank

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit d'Attijari Bank pour le compte de la société SHAMSY en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 420 000 DT.

G- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE PALMA

1) contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a mis à la disposition de la société "PALMA", 9 bureaux aménagés et ce pour l'exercice de ses activités administratives, moyennant un loyer annuel de 18 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

H- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE AREM GROUP

1) Convention réalisé

La société "AREM GROUP S.A" et la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" ont conclu le 1er septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1er septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 15.000DT.

Au 31/12/2011, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 182 500 DT.

2) contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a mis à la disposition de la société "AREM GROUP", deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compté de la troisième année de location.

Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction.

I- OPERATIONS REALISEE AVEC LA SOCIETE MY CAR

1) convention réalisé

En vertu de la convention signée en date du 17/09/2010, la société "MY CAR" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 166 667 DT, pour une période d'une année, moyennant une rémunération au taux de 6,2%.

En 2011, les charges financières générées par cette convention totalisent 10 333 DT.

2) contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/05/2011, la Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ" a mis à la disposition de la société "MY CAR", un local a usage commercial sis au RDC du local sis au 05, Rue 8603 Charguia 1 Tunis et un local administratif comportant cinq bureaux avec un hall pour secrétrait sis au 1er étage du mémé local, moyennant un loyer annuel de 50 000 DT HT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année par rapport à l'année précédente et ce à partir du 01/05/2012.

Cette location prend effet à partir du 1er mai 2011 pour une période d'une année. Faute de congé par écrit au moins trois mois à l'avance le contrat sera prorogé aux mêmes clauses et conditions sauf pour le montant du loyer.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés se ventilent ainsi :

I-1 Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la BIAT :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT

* En couverture du crédit à moyen-terme (4,5 MDT) :

- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle N°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier N°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA".

- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle N°42 sise à la Z.I Charguia I, Objet du titre foncier N°53472 dénommé "ARD ELHARROUBA".

* En couverture du crédit moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante mille (50 000) Parts Sociales JNAYNET EL MANAR.

* En couverture des crédits moyen-terme de la société EXPERT OTO :

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société EXPERT OTO dans le cadre des lignes de crédits moyen-terme contractés par cette dernière pour un montant de 200 000 DT.

Engagements envers L'AMEN BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

* En couverture du crédit moyen-terme (1,6 MD) :

- Hypothèque de 1er rang sur la totalité de la propriété "TEMIMI" (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

* En couverture des crédits de gestion de la Société SHAMSY:

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société SHAMSY dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 150 000 DT.

Engagements envers STB BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers ATTIJARI BANK :

* En couverture des crédits de gestion de la Société SHAMSY:

- Caution Solidaire pour la couverture des engagements de la société SHAMSY dans le cadre des lignes de crédit de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 420 000 DT.

Engagements envers la BTK :

* En couverture de crédits de gestion

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers BANK ZITOUNA :

* En couverture des crédits MOURABHA

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 800 000 DT.

I-2 EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Au 31 décembre 2011, les effets escomptés non échus s'élèvent à 8 848 632 DT.

4.1.3 CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 31 décembre 2011, les créances professionnelles non échus cédées s'élèvent à 2 158 201 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II-1- Caution

Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005).

Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 2 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005).

Caution au profit de la Société TOTAL TUNISIE pour un montant de 13 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).

II-2- Nantissements

* Nantissement donné par MONSIEUR JAMEL AREM

Nantissement de 100 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMEL AREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement projeté, au profit de l'Amen Bank, en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT.

Nantissement de 80 000 actions STEQ accordé par Monsieur JAMEL AREM pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement projeté, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société CONSULT INTERNATIONAL

Nantissement de 44 000 actions STEQ accordé par la société CONSULT INTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement projeté, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT.

Nantissement de 8 000 actions STEQ accordé par la société CONSULT INTERNATIONAL pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement projeté, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

* Nantissement donné par la société EXPRESS ASCENSEUR

Nantissement de 56 000 actions STEQ accordé par la société EXPRESS ASCENSEUR pour le compte de la STEQ, et ce, en contrepartie du nantissement projeté, au profit de la BIAT, en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

Mesdames, messieurs les actionnaires SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT «STEQ» ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 41 313 442 DT et un résultat bénéficiaire de 64 751 DT au 31 décembre 2011.

I- RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ", arrêtés au 31 décembre 2011, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec la réserve ci-après exprimée.

III- FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

- 1) La rubrique « immobilisations corporelles » comprend des locaux d'exploitation nouvellement construits par la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » pour une valeur nette de 6 709 202 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En absence d'une délimitation des parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société, n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 262 287 DT.

IV- OPINION AVEC RESERVE SUR LES ETATS FINANCIERS

A notre avis, sous réserves du point ci-dessus mentionné, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V- OBSERVATIONS

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les faits suivants :

- 1) La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a cautionné, en garantie des crédits de gestion, la société « SHAMSY » pour un montant de 2 570 KDT au profit des banques de la place. Par ailleurs, sur la base des informations financières qui nous ont été communiquées, la société « SHAMSY » présente une dégradation de l'ensemble de ses indicateurs financiers.
- 2) Comme indiqué au niveau de la note R1, la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (pare-brise, tôlerie et optique) par la création d'une nouvelle société dénommée « EXPERT OTO » détenue par elle à hauteur de 99%.

VI- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points ci-dessus évoqués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Société Tunisienne d'Équipement "STEQ" dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du code des sociétés commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2011.

Tunis, le 08 Mai 2012

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management and Auditing

Cabinet Walid BEN AYED

Hichem KACEM

Walid BEN AYED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Sur les conventions réglementées (Articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales) Exercice clos le 31 décembre 2011

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT «STEQ» ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2011

1.1- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

La Société Tunisienne d'Equipelement "STEQ" a conclu avec la société "AREM GROUP SA", le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Les honoraires ont été fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention, et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT.

Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration réuni en date du 23 août 2006 et l'avenant a été ratifié par le conseil d'administration réuni en date du 25 février 2010.

Au titre de l'exercice 2011, le montant total facturé à la STEQ s'élève à 182 500 DT HT.

1.2- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

La Société Tunisienne d'Equipelement "STEQ" loue à la société « EXPRESS ASCENSEUR », le premier étage, la mezzanine et six places de parking d'un ensemble immobilier sis au 34, rue ALI DARGHOOUTH - TUNIS, moyennant un loyer annuel de 42 000 DT HT.

Ce loyer est majoré de 5% par année de renouvellement à partir de la troisième année, et ce, à partir du 1^{er} avril 2007 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 22 février 2007.

Les loyers constatés et réglés durant l'exercice 2011, s'élèvent à 48 041 DT HT.

1.3- ACQUISITION D'Un TERRAIN ET DES PARTS SOCIALES « MAISON TEMIMI »

Par des actes sous seing privé en date du 02/11/2009 et du 09/11/2009, la Société Tunisienne d'Equipelement "STEQ" a acquis auprès de la société « EXPRESS ASCENSEUR » :

La totalité de ses parts indivises présentant le 1/12 de la surface des parcelles n° 693 (non encore inscrite au CPF) et n° 694 (Titre mère 57562 «Tunis») du terrain sis au 8, rue 8601- Zone Industrielle Charguia I – Tunis ayant respectivement une surface de 14 295 m² et 1 228 m² pour un montant total de 377 033 DT.

Un nombre de 3 667 parts sociales de la société « MAISON TEMIMI » d'une valeur nominale de 10 dinars dont le total s'élève à 395 024 DT soit 107,724 DT par part en pleine propriété.

Ces acquisitions totalisant 772 057 DT ont été réglées à hauteur de 752 607 DT.

Ces acquisitions ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni en date du 4 Août 2009.

1.4- TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT OTO »

La société tunisienne d'équipement « STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique), et ce, par la création d'une nouvelle filiale dénommée « EXPERT OTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT OTO » sont conditionnées comme suit :

- un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 16 Août 2010.

Le volume des opérations réalisé avec cette société, en 2011, se détaille comme suit :

DESIGNATION	SOLDE 2010	CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 EN TTC	En DT	
			REGLEMENT 2011	SOLDE 2011
CLIENTS, FACTURES A PAYER EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	560 646	4 742 560	5 163 874	139 332 1 084 098
TOTAL CREANCES				1 223 430

1.5- CONVENTION AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

En vertu de la convention signée en date du 17/09/2010, la société "MY CAR" a alloué à la société "STEQ" un crédit de 166 667 DT, pour une période d'une année, moyennant une rémunération au taux de 6,2%.

En 2011, les charges financières générées par cette convention totalisent 10 333 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 16 août 2010.

1.6- CONVENTIONS DE PLACEMENT

La société « STEQ » a alloué divers crédits à des sociétés liées. Le tableau suivant récapitule les conventions de placement y relatives :

PARTIE LIEE	DATE	MONTANT EN DIT	TAUX	PRODUITS ANNEE 2011 EN DT
JNAYNET EL MANAR	14/10/2010	44 340	8%	4 747
	18/11/2010	15 000	8%	
JNAYNA MED V	17/09/2010	166 667	8%	35 296
	08/11/2010	10 000	8%	
	08/12/2010	264 533	8%	

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 18 mars 2011.

1.7- PROMESSES DE VENTE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillés comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2011, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 241 620 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni en date du 23 avril 2010.

1.8- CAUTIONS SOLIDAIRES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE « SHAMSY »

La « STEQ » a consenti deux cautions solidaires au profit de l'AMEN BANK et d'ATTIJARI BANK pour le compte de la société « SHAMSY » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 2 150 000 DT et 420 000 DT respectivement.

Ces cautions ont été autorisées par votre conseil d'administration réuni en date du 25/01/2010.

1.9- CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC NAKCHA

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ" a loué à la société "NAKCHA", un bureau d'une superficie de 32 m² situé au 5, Rue 8603 Charguia I, moyennant un loyer mensuel de 200 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année, et ce, à partir du 1^{er} juin 2010 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 2 400 DT. Faute de règlement, ce montant a été totalement provisionné.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 13 Avril 2012.

1.10- CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC LA SOCIETE PATRIMOINE

La Société Tunisienne d'Equipe "STEQ" loue à la société "PATRIMOINE", 2 bureaux de son local sis au 5, Rue 8603 Charguia 1, moyennant un loyer mensuel de 200 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année, et ce à partir du 15 novembre 2009 pour une durée d'une année.

Les loyers au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 2 400 DT HT. Faute de règlement, ce montant a été totalement provisionné.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 13 Avril 2012.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

2.1- FRAIS RELATIFS AUX MISSIONS EXCEPTIONNELLES CONFIEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MR JAMEL AREM

Compte tenu de sa grande connaissance de l'activité, des partenaires et du marché de la STEQ, en Tunisie et à l'étranger, le conseil d'administration réuni en date du 25 juin 2011 a confié au président du conseil d'administration M. Jamel AREM des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société.

Ces missions ont occasionné, pour l'année 2011, des frais de déplacement et de communication de 157 321 DT.

La société a mis aussi à la disposition du président du conseil d'administration une voiture de fonction.

Cette décision a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 18 Mars 2011.

2.2- ACQUISITIONS ET CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2011, la société "STEQ" a réalisé les acquisitions suivantes :

En DT			
DESIGNATION	NOMBRE	VALEUR	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
PIMA	28 000	340 060	18 MARS 2011
STHS	1 800	180 000	18 MARS 2011
SHAMSY	2 778	27 780	13 AVRIL 2012
CLIM	125	1 250	13 AVRIL 2012

Les cessions de l'exercice se présentent comme suit :

En DT									
DESIGNATION	31/12/2010		CESSION			RESULTAT DE CESSION	31/12/2011		AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION
	QUANTITE	MONTANT	QUANTITE	PRIX	MONTANT		QUANTITE	MONTANT	
COPMER	1 500	150 000	1 500	1	1 500	-148 500	0	0	16/12/2011
WELCOM	8 000	46 000	8 000	2,395	19 160	-26 840	0	0	22/12/2010
TOUTALU	1	10	1	10	10	0	0	0	13/04/ 2012
PATRIMOINE	22 050	2 205 000	4 817	107	515 419	33 719	17 233	1 723 300	16/12/2011

2.3- CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

La Société Tunisienne d'Equiptement « STEQ » loue à la société « MY CAR », un local à usage commercial sis au rez-de-chaussée du local sis au 05, Rue 8603 Charguia I-Tunis, et un local administratif sis au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 50 000 DT HT. Ce loyer est majoré de 5% chaque année, et ce, à partir du 01/05/2012.

Cette location prend effet à partir du 1^{er} mai 2011 pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été ratifiée par votre conseil d'administration réuni en date du 03 Août 2011.

2.4- CONTRAT DE LOCATION DES LOCAUX SIS AU 8, RUE 8601 ZI CHARGUIA I

La Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ" loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit des sociétés liées, et ce comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT EN HT	DATE	DUREE
AREM GROUP SA	2 ETAGES AMENAGES	40 000	01/01/2011	2 ANS
PALMA	9 BUREAUX AMENAGES	18 000	01/01/2011	2 ANS
EXPERT OTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	60 000	01/01/2011	2 ANS

Ces conventions ont été ratifiées par votre conseil d'administration réuni en date du 13 Avril 2012.

2.5- CAUTION SOLIDAIRE AU PROFIT DE LA BIAT

La STEQ a consenti une caution solidaire au profit de la BIAT pour le compte de la société EXPERT OTO en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant en principal de 200 000 DT.

Cette caution a été ratifiée par votre conseil d'administration du 03 Août 2011.

2.6- CREDITS CONTRACTES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

La Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ" a conclu, durant l'exercice 2011, les crédits suivants :

2.6.1- CREDITS A MOYEN TERME

Les crédits à moyen terme se présentent ainsi :

ORGANISME	MONTANT EN DT	DUREE	DATE DE DEBLOCAGE	TAUX	DATE D'AUTORISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
BIAT	1 500 000	82 MOIS	28/02/2011	TMM+1,75%	16 AOUT 2010

2.6.2- CREDITS DE GESTION (FACILITES DE CAISSE, ESCOMPTE COMMERCIAL, ENGAGEMENT PAR SIGNATURE, FINANCEMENT DROITS DE DOUANE ET FINANCEMENT DEVISE)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la STEQ avec l'ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 20 885 KDT.

Le conseil d'administration réuni le 25 janvier 2010 a autorisé le directeur général de renouveler les lignes de crédits de gestion, auprès de l'ensemble du pool bancaire (BIAT, AMEN BANK, ATTIJARI BANK, TQB, BTK et STB), de signer l'ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.6.3- CREDIT A COURT TERME MOURABHA

La STEQ a conclu avec BANK ZITOUNA un contrat de crédit MOURABHA pour une valeur globale de 1 800 KDT.

Ce crédit a été autorisé par votre conseil d'administration du 26 Septembre 2011.

2.6.4- CREDITS LEASING

Au cours de l'exercice 2011, la société a contracté trois crédits leasing pour un montant total en TTC de 144 427 DT auprès de la « Compagnie Internationale de Leasing - CIL ». Ces crédits ont été ratifiés par votre conseil d'administration du 03 Août 2011.

2.6.5- BILLETS DE TRESORERIE

La Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ" a souscrit, au cours de l'exercice 2011, les billets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
AL HIFADH SICAV	09/08/2011	100 000	180	05/02/2012	6,5%
AL HIFADH SICAV	06/10/2011	500 000	110	24/01/2012	6,5%
AL HIFADH SICAV	31/10/2011	500 000	240	27/06/2012	6,5%
AL HIFADH SICAV	23/11/2011	650 000	190	31/05/2012	6,5%
AXIS CAPITAL	12/07/2011	500 000	190	18/01/2012	6,7%
TQB	01/08/2011	500 000	233	20/03/2012	5,75%

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2011	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 06/09/2005 et modifiée par les conseils d'administration respectifs du 22/02/2007, 22/05/2009 et du 16/08/2010 ; soit un salaire net de 8 000 DT.	Salaire : 155 672 DT Cotisation CNSS prise en charge : 8 531 DIT		voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
	PV du conseil d'administration du 22 février 2007.			Prime d'assurance vie, épargne et retraite complémentaire Annuelle pour 10 000 DT.
1 ^{er} Directeur Général Adjoint	La rémunération du 1 ^{er} Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 06/06/2007 et modifiée par décision du conseil d'administration du 22/05/2009 ; soit 13 mensualités pour un montant net de 3 500 DT et une prime annuelle.	Salaire : 65 333 DT Prime 2009 et 2010 servies en 2011 : 37 993 DT Prime 2011: 18 509 DIT	Primes brutes non servies (2011) : 18 509 DT	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2011	AVANTAGES EN NATURE
2 ^{ème} Directeur Général Adjoint	La rémunération du 2 ^{ème} Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 22/05/2009 ; soit 13 mensualités pour un montant net de 3 500 DT et une prime annuelle.	Salaire : 65 313 DT Prime 2009 et 2010 servies en 2011 : 28 495 DT Prime 2011: 13 882 DT	Primes brutes non servies (2011) : 13 882 DT	voiture de fonction avec charges connexes y afférentes.
Administrateurs	PV de l'AGO du 24 juin 2011 (jetons de présence).	Jetons de présence : 6 000 DT par administrateur	6 000 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre conseil d'administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 Mai 2012

Les commissaires aux comptes

United Experts in Management and Auditing
Hichem KACEM

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED